



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER  
[www.assidmer.net](http://www.assidmer.net)

LETTRE D'INFORMATION  
1/2015

Chers Collègues,

Vous trouverez dans cette lettre d'information des renseignements sur les principales activités de notre Association au début de cette année.

**1. Activités.**

Je vous signale que l'AssIDMer, en tant que partenaire du Projet de recherche MaReMaP-AIR ([www.unimc.it/maremap](http://www.unimc.it/maremap)), a patronné le **Workshop - « Esplorazione e sfruttamento delle risorse petrolifere e di gas offshore nei mari Adriatico e Ionio / Offshore Oil and Gas Exploration and Exploitation in Adriatic and Ionian Seas »** – organisé par l'Université de Macerata (Italie), 4 mars 2015.

Je voudrais annoncer que notre collègue Prof. Erik Franck a organisé un colloque international intitulé « *The South China Sea: An International Law Perspective* », 6 mars 2015, Bruxelles (Belgique). Voir <http://www.vub.ac.be/en/events/2015/south-china-sea-international-law-perspective>.

Je vous rappelle que l'Association donne régulièrement des nouvelles de ses activités par l'intermédiaire du site Internet (<http://www.assidmer.net>) et des réseaux sociaux **Twitter** (<https://twitter.com/AssIDMer>) et **Facebook** (<https://facebook.com/AssIDMer>). L'Association a aussi ouverte un *account* sur **LinkedIn** (<https://www.linkedin.com/in/assidmer>) et **Academia.edu** (<http://independent.academia.edu/assidmer>).

**2. Prix Daniel Vignes.**

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à l'occasion de la V<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire de l'AssIDMer, à Venice en octobre 2014, l'Association a décidé d'instituer un « Prix Daniel Vignes », en hommage à Daniel Vignes (1924-2011), Président fondateur et honoraire de l'AssIDMer. Le Règlement du prix est disponible sur le site Internet.

Le prix est destiné à récompenser, dans les conditions fixées par le Règlement, le ou les auteurs des meilleurs articles consacrés à une question de droit international de la mer.

Le prix sera mis au concours tous les deux ans à l'occasion du Colloque ordinaire de l'Association Internationale du Droit de la Mer.

Le prix pourra être décerné pour la première fois à l'occasion du VI Colloque ordinaire de l'Association. Le montant du prix s'élève pour la première fois à 700 euros.

### **3. Cotisations.**

S'agissant des cotisations, je vous rappelle que le paiement de la cotisation annuelle par tous les membres est une véritable nécessité pour assurer la continuation et l'amélioration des activités de l'Association.

Je vous confirme que le montant de la cotisation demeure inchangé et comme les années précédentes il est de 40,00 Euros.

Pour assurer le fonctionnement correct de l'AssIDMer, je vous prie d'honorer votre *statut* de membre en payant la cotisation.

Les cotisations 2015 et 2016 peuvent être payées avec le même virement.

A l'occasion du paiement de la cotisation annuelle, les membres peuvent acheter:

- au prix réduit de 70 Euros, les deux volumes « *La contribution de la Convention des Nations Unis sur le droit de la mer à la bonne gouvernance des mers et des océans / La contribución de la Convención de las Naciones Unidas sobre el Derecho del Mar, a la buena gobernanza de los mares y océanos / The contribution of the United Nations Convention on the Law of the Sea to good governance of seas and oceans* » (Sous la direction de / Director / Edited by J. M. Sobrino Heredia), Editoriale Scientifica, Napoli, 2014 ;
- au prix réduit de 20 Euros, le volume « *Droit de la mer et émergences environnementales / Law of the Sea and Environmental Emergencies* » (Sous la direction de G. Andreone, A. Caligiuri et G. Cataldi), Editoriale Scientifica, 2012 ;
- au prix de 10 Euros (pour les frais d'envoi de la copie imprimé), le volume « *Insecurity at sea : Piracy and other risks to navigation* » (Edited by G. Andreone, G. Bevilacqua, G. Cataldi, C. Cinelli), Giannini Editore, Napoli, 2013.

Pour régler votre cotisation et verser votre don, effectuer un virement sur le compte bancaire ayant les coordonnées suivantes:

Aux noms de : **Rafael Casado Raigón** et **Gemma Andreone**

**IBAN: IT82D0101003401100000007139**

**SWIFT: IBSPITNA**

**Banco di Napoli, via A. Depretis, n. 104, Napoli - Italia**

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau.

N'hésitez pas à contacter le Trésorier, Gemma Andreone, pour connaître l'état de votre compte auprès de l'AssIDMer ou pour toute question relative à votre cotisation à l'adresse suivante : [g.andreone@assidmer.net](mailto:g.andreone@assidmer.net).

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, chère Collègue, cher Collègue,  
à l'expression de nos salutations distinguées.

Naples, 9 février 2015

Président de l'AssIDMer  
*Prof. Giuseppe Cataldi*

A handwritten signature in black ink, reading "Giuseppe Cataldi". The signature is written in a cursive style with a prominent initial "G".